

## Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 05 mars 2021

**Date de Convocation :** 26/02/2021  
**Membres en EXERCICE :** 11  
**Membres PRESENTS :** 9  
**Membres VOTANTS :** 10

**Etaient présents** : Mmes et Ms NOTTEBOOM Gilles, BOULLET Delphine, LEBRET Nadia, VANLAEYS Véronique, BROSSARD Romain, DELARUE Patrick, DETERPIGNY Lucie, PATIN Laurent, PLÉ Liliane.

**Etaient absents** : M. DUPONT Romuald (pouvoir à Mme VANLAEYS Véronique) et M. COURTY Eric.

**Secrétaire de séance** : Mme DETERPIGNY Lucie.

**L'an deux mil vingt et le cinq mars à 19 heures 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Morvillers, sous la Présidence de Monsieur Gilles NOTTEBOOM, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Morvillers peut donc valablement délibérer.

### **1. Vote du Compte Administratif 2020 Commune**

Sous la Présidence du doyen d'âge, Monsieur Patrick DELARUE, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	281 617.66 €
Recettes :	345 635.53 €
Report 2019 :	133 945.92 €
	Excédent de clôture : 197 963.79 €

Investissement

Dépenses :	82 912.93 €
Recettes :	36 390.62 €
Report 2019 :	- 11 743.37 €
	Déficit de clôture : - 58 265.68 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	27 531.00 €
Recettes :	Néant

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

### **2. Vote du Compte Administratif 2020 Assainissement**

Sous la Présidence du doyen d'âge, Monsieur Patrick DELARUE, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	50 574.99 €
Recettes :	45 900.99 €
Report 2019 :	249 988.77 €
	Excédent de clôture : 245 314.77€

Investissement

Dépenses :	66 691.81 €
Recettes :	65 970.83 €
Report 2019 :	- 21 515.83 €
	Déficit de clôture : - 22 236.81 €

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 Assainissement.

### **3. Convention pour la réalisation des travaux de gravillonnages sur les voies communales d'intérêt communautaire de la Picardie Verte au titre de l'année 2021.**

La CCPV, afin d'assumer pleinement ses responsabilités relatives à l'aménagement, et au développement du territoire, notamment en termes de circulations et de mobilités, et pour ne plus recourir à une commune-tiers « coordinatrice », a opté pour la prise de compétence « partielle » : Voirie d'intérêt communautaire. De ce fait, il est convenu, notamment, de ne considérer comme étant d'intérêt communautaire que les travaux préalables aux gravillonnages (délignement des bas-côtés, réparations de nids de poules, purges, reprofilage, ...), et de gravillonnages, sur la bande de roulement de toutes les voies communales existantes et classées comme telles dans le domaine public des communes et constituant une desserte fondamentale au titre de l'intérêt communautaire. La communauté de communes prend totalement à sa charge les frais de maîtrise d'œuvre assuré par le service général de la communauté de communes de la Picardie Verte. Eu égard à ces décisions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de conclure une convention pour les travaux commandés par la Communauté de Commune de la Picardie Verte, chaque année.

Pour 2021, le Conseil décide de réaliser en priorité la réfection et le gravillonnage du parking mairie-école. Le devis s'élève à 13 706.56 € TTC + devis de surlargeur de 12 396.60 € TTC.

Les devis concernant la rue des Grès (8 030.22 € TTC) et la rue de St Deniscourt (27 471.82 € TTC) restent en attente.

### **4. Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

### **5. Délibération renouvellement des membres de l'Association Foncière de Morvillers**

Suite au renouvellement des membres de l'AFR de Morvillers, le Conseil Municipal est invité à désigner 3 membres propriétaires, exploitants ou non (3 titulaires), autres que ceux désignés par la Chambre d'Agriculture, pour siéger au sein de l'AFR de Morvillers.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

M WARIN André, Mme BOULLET Maryse et Mme DETERPIGNY Lucie

### **6. Délibération travaux église**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du rapport de visite de Monsieur LEGENDRE, architecte, suite au rendez-vous du 28 janvier dernier. Il propose une intervention en deux phases : une phase de campagne immédiate (reconnaissance, mise sous surveillance, mise en sécurité partielle) et une phase de travaux prioritaires (restauration, couverture assortie de travaux d'accompagnement). Le montant total s'élève à 104 000.00 € HT. Des demandes des subventions seront faites auprès du Département, de la Région et de l'Etat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis.

## 7. Questions diverses

- **Divers travaux / réparations à effectuer :** bout de trottoir devant la propriété de Monsieur et Madame BIGAULT rue Riquefosse / plaque chemin de Derrière soulevée + enlever bout de haie communale pour visibilité sortie Monsieur DELOZIERE ou mettre à sens unique / gros cailloux à enlever rue derrière Monsieur DESECK.
- **Haie terrain de foot et terrain communal route de Songeons :** l'élagage de ces haies est reportée à l'année prochaine, notamment pour celle route de Songeons pour laquelle un administré se propose de la faire. L'assurance de la commune sera contactée pour couvrir ces opérations.
- **Mise à disposition matériel communal :** M. PATIN Laurent partage l'idée de mettre à disposition des administrés la remorque communale afin de leur permettre de se débarrasser de leurs encombrants (végétaux, gravats, etc...). Un contact sera pris auprès de la mairie de Lalande-en-Son qui pratique ce service.
- **Auvent école :** suite à la réfection de l'auvent de l'école, des dégâts ont été remarqués sur un des carreaux de la porte. Des éclats sont incrustés dans le verre et proviendrait certainement de la meuleuse utilisée par M. LEBRUN lors de la fin des travaux. Contact sera pris avec les assurances pour établir un sinistre.
- **Ecole Morvillers:** Monsieur le Maire informe que Monsieur GONTHIER a été nommé Directeur des deux écoles (Morvillers-Grémévillers).
- **Eclairage public:** il est envisagé d'éteindre l'éclairage public de la commune la nuit afin de faire des économies. Un sondage auprès des habitants pourrait être mis en place.
- **Gyrobroyeur :** le gyrobroyeur communal est en panne. Un devis a été demandé à M. MAQUAIRE. Il est envisagé de pratiquer une mutualisation du matériel avec la commune de Grémévillers : tracteur Grémévillers / balayeuse Morvillers

Plus aucune question n'étant soulevée,  
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 05 mars 2021

Gilles NOTTEBOOM	
Delphine BOULLET	
Nadia LEBRET	
Véronique VANLAEYS	
Romain BROSSARD	
Patrick DELARUE	
Romuald DUPONT	Pouvoir à Véronique VANLAEYS
Eric COURTY	Absent
Lucie DETERPIGNY	
Laurent PATIN	
Liliane PLÉ	